

COMBATIF TOUJOURS, VIGILANT PLUS QUE JAMAIS

L'année scolaire est maintenant relancée et chacun a pu reprendre le collier. Cela signifie que les problèmes les plus criants des établissements avec les services et les effectifs sont en passe d'être réglés. Pour autant, cette année qui s'annonce est encore une année pleine de difficultés. L'ensemble des collègues doit rester totalement vigilant. C'est aussi une année où la voix des personnels doit se faire entendre pour la réussite de la rénovation de la voie professionnelle. Il s'agit ici d'être extrêmement vigilants sur la construction des cartes de formations dans les établissements.

D'ores et déjà, le SNETAA-eiL vous appelle à constituer des listes aux Conseils d'Administration pour que les débats aient vraiment lieu et pour que les collègues puissent être véritablement informés. Le Conseil d'Administration revêt dans ce cadre là une importance particulière.

I - HEURES SUPPLEMENTAIRES : LE PIEGE

La rentrée a vu s'accroître exponentiellement le nombre d'heures supplémentaires dans les établissements. Ce n'est pas un hasard mais une volonté clairement affichée. De nombreux collègues se sont ainsi retrouvés avec des postes à compléments de service alors qu'il y avait de nombreuses heures supplémentaires dans leurs établissements et leur discipline. La multiplication des heures supplémentaires obéit à une première logique budgétaire. C'est en partie la résultante de la suppression de postes mais pour autant, il y a des besoins donc il faut dégager des moyens. C'est le recours aux heures supplémentaires. Cette mécanique joue maintenant a contrario de ce que nous avons toujours voulu, c'est-à-dire : lorsqu'il y a 18 h en besoins dans une discipline, on implante un poste. Cette politique est bien la mise en œuvre de la casse des emplois publics. Le gouvernement préfère payer des heures supplémentaires dans un premier temps plutôt que de maintenir ou de créer un poste de fonctionnaire qui pèserait pour une certaine durée sur le Budget de l'Etat (durée de l'exercice + pension).

SOMMAIRE

- Heures supplémentaires page 1
- La rénovation de la voie professionnelle page 2
- Non à "EDVIGE" page 3

ANNEXES

- Pétition
- Affiche

L'attribution d'heures supplémentaires permet d'entrer dans l'axiome sarkozien du « travailler plus pour gagner plus ». Certes tout travail mérite salaire. Toutefois, le SNETAA ne partage pas cette logique puisque cela revient à occulter et à repousser le problème de nos « salariales », c'est-à-dire l'augmentation de nos salaires. Le SNETAA revendique clairement cette augmentation de salaires pour rattraper la perte du pouvoir d'achat et introduire la nécessaire revalorisation que nous attendons et qui sera la seule à même de répondre à la prise en compte de notre statut, de notre mission et du respect qui nous est dû.

Les heures supplémentaires démontrent par leur nombre et notamment avec une prime octroyée en plus pour ceux qui en font trois que le service hebdomadaire des enseignants devient indicatif. Attention ! C'est bien ici le piège qui est tendu : laisser accroire que l'on peut travailler plus d'heures que ne le fixe le statut ! En effet, tous les combats des années passées ont convergé vers la mise en œuvre de la référence à un horaire hebdomadaire de service. Le statut des PLP fixe ainsi l'obligation de service à 18 h et à une heure supplémentaire qui peut être acceptée pour nécessité de service. C'est cela qui correspond à notre durée légale de travail (il ne s'agit pas de l'ensemble du travail mais bien des horaires de prise en charge des élèves). Le SNETAA ne peut donc que s'inquiéter à la fois de la volonté de déréglementation implicite de la part du ministère mais aussi du fait que certains collègues contribuent sciemment ou non, égoïstement et individuellement, à remettre en cause le cadre statutaire.

Le SNETAA ne souhaite pas non plus stigmatiser les collègues, surtout à partir du moment où le gouvernement paupérise les enseignants. L'enjeu est donc de se mobiliser pour obtenir des augmentations de salaires afin que nous ne soyons plus soumis à la mise en dépendance financière des collègues qui ont recours aux heures supplémentaires pour augmenter leurs revenus.

II - LA RENOVATION DE LA VOIE PROFESSIONNELLE

Le SNETAA a accepté de discuter des avancées avec le Ministère sur une rénovation de la voie professionnelle et des évolutions nécessaires d'élévation de la qualification.

C'est aujourd'hui un élément qui s'organise et se met en place, qui prend toute son importance alors que le ministère a par ailleurs lancé la réforme du lycée. Il n'y aura ainsi plus de filières au lycée, la seconde sera indifférenciée et fonctionnera sur un rythme de cours semestrialisés dans le cadre de modules

A l'aune des dangers que cela laisse planer sur les personnels et l'évolution de leurs conditions de travail, le SNETAA ne peut être qu'inquiet pour l'avenir de la voie professionnelle qui n'est pas dans ce processus.

Le SNETAA s'est battu pour l'enseignement professionnel centré sur le cœur de notre métier c'est-à-dire les jeunes. Le Lycée professionnel offrira demain un parcours du CAP au BTS et c'est ce parcours qui permettra l'acquisition d'une formation diplômante avec un diplôme, le BEP, maintenu et rendu obligatoire, et une insertion professionnelle et une élévation de la qualification avec notamment le BTS.

C'est bien la démonstration du maintien de la spécificité de la voie professionnelle. Celle-ci est centrée sur ces deux éléments fondamentaux que sont un corps spécifique d'enseignants : les PLP, et une structure particulière et maintenue : le lycée professionnel.

C'est vraiment une nouvelle étape qui intervient après celle de 1985 qui avait vu la création des Bac Professionnels. Le SNETAA s'est toujours battu pour que tous les jeunes puissent accéder à l'enseignement professionnel, notamment ceux les plus en difficultés ou issus des SEGPA en développant les places en CAP. Si le Bac Pro a été créé en 1985, c'est parce que 350 000 places en CAP avait été fermées.

Le SNETAA vous a largement informé de l'avancée de cette rénovation et les organisations syndicales qui l'ont voulu ont discuté.

A la rentrée, le Ministre de l'Education nationale s'est adressé à tous les PLP. C'est de sa responsabilité mais c'est aussi un élément que nous avons souhaité afin que chacun puisse mesurer le respect des engagements des uns et des autres. Si ce courrier et son contenu sont ceux du Ministre, il confirme :

- la mise en œuvre d'un parcours pour les jeunes du CAP au BTS en LP
 - le fait que les PLP enseigneront bien en BTS
 - et le fait que les missions des PLP doivent être reconnues et cela implique des indemnités financières.
- Certes le Ministre communique mais nous ne devons pas pour autant nous laisser prendre par de bonnes paroles. Nous devons rester vigilants pour réclamer vraiment des actes, c'est-à-dire la rénovation de l'enseignement professionnel au service des jeunes et la reconnaissance de la spécificité des PLP.

Ainsi un groupe national de suivi s'est mis en place. Il y a eu une première réunion le 3 septembre, une autre est prévue le 18 septembre pour aborder la question des grilles horaires des cycles de références du Bac Pro, donc la mise en œuvre horaire des passerelles de l'aide individualisée mais aussi des diplômes intermédiaires (CAP-BEP) et la cohérence des champs professionnels (parcours du CAP au BEP).

Par ailleurs, la seconde Bac Pro est bien professionnelle dès le départ et elle comprendra 6 semaines maximum de PFMP.

Des groupes académiques seront eux aussi réunis pour faire le point de la rentrée scolaire, des procédures d'orientation, leur résultat, le suivi et l'accompagnement des enseignants avec informations et formations (mise en œuvre des programmes...), la préparation de la carte académique des formations.

Le SNETAA appelle tous les collègues à se saisir de ces différents problèmes dans leur établissement pour fixer la carte des formations dans les établissements.

La rénovation de la voie professionnelle ne se fera que si nous sommes vigilants et exigeants.

III - NON A « EDVIGE »

Le SNETAA a pris très clairement position contre le contenu actuel du fichier « EDVIGE ».

Il s'agit bien d'une atteinte à nos libertés individuelles lorsqu'on fiche des responsables associatifs, religieux, politiques ou syndicaux. Certes la protection des citoyens est aussi fondamentale mais ceux-ci ne peuvent être considérés comme des délinquants potentiels. C'est pourquoi le SNETAA estime qu'il est du devoir de tout citoyen de refuser ce type de fichage systématique.

Le SNETAA vous propose donc, au risque d'être fiché, de dire NON à Edvige et il lance une pétition (cf. annexe) pour que ce fichier soit retiré.

Alors signons tous, NON A EDVIGE !

NON A EDVIGE

Le SNETAA a pris très clairement position contre le contenu actuel du fichier « EDVIGE ».

Il s'agit bien d'une atteinte à nos libertés individuelles lorsqu'on fiche des responsables associatifs, religieux, politiques ou syndicaux. Certes la protection des citoyens est aussi fondamentale mais ceux-ci ne peuvent être considérés comme des délinquants potentiels. C'est pourquoi le SNETAA estime qu'il est du devoir de tout citoyen de refuser ce type de fichage systématique.

Le SNETAA vous propose donc au risque d'être fiché de dire NON à Edvige et il lance une pétition pour que ce fichier soit retiré.

Alors signons tous, NON A EDVIGE !

Nom	Prénom	Etablissement	Signature

à retourner au SNETAA-eiL 74 rue de la Fédération 75739 PARIS CEDEX 15